

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-04-035**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Excusés représentés : 3 Votants : 22	<u>Présents</u> : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT <u>Absents excusés représentés</u> : Raoul GANIVET a donné procuration à Madame Carole GIGANT, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR <u>Absents excusés non représentés</u> : Daniel DILITTA
--	---

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Subvention Opération Façade – M. Marc PESTRE – 4 Chemin des Traverses

Vu la délibération 2022-11-113 en date du 17/11/2022 reconduisant l'opération façades pour l'année 2023 et approuvant le règlement de ladite opération ;
Vu la demande n° 2023-01 ;
Vu la déclaration préalable DP 4316223Y0007 accordée le 24/02/2023 ;
Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » en date du 30/03/2023 ;

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, expose que M. Marc PESTRE, propriétaire de l'immeuble sis 234 Chemin des Traverses - parcelle section BC 210, a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux de ravalement des façades. Les façades de cet immeuble sont visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis, la subvention, en vertu du règlement, serait de 3 616 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Octroie** à M. Marc PESTRE, propriétaire de l'immeuble sis 234 chemin des traverses – parcelle cadastrée section BC 210, une subvention d'un montant de 3 616 € au titre de l'opération façade pour le ravalement des façades visible depuis le domaine public.
- **Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux
- **Dit** que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2023
- **Autorise** le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

